

La France en 1 916 bassins de vie

Philippe Julien*

Afin de mieux analyser la structuration de l'espace rural en France métropolitaine, une nouvelle nomenclature spatiale, le zonage en bassins de vie, a été établie. Le bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à l'emploi et aux équipements courants. Une fois les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes dessinés, se révèlent 171 territoires, dénommés par analogie « bassins de vie des grandes agglomérations ». Les bassins de vie sont des territoires structurés autour de leurs pôles qui contribuent eux-mêmes à la structuration hiérarchique du pays et constituent un outil pour l'aménagement du territoire.

** Philippe Julien (philippe.julien7@gmail.com) appartenait au moment de la rédaction de cet article au pôle « analyse territoriale » de l'Insee (Marseille).
L'auteur tient à remercier tout particulièrement les deux relecteurs anonymes de la revue ainsi que Jean-François Royer dont les suggestions ont contribué à améliorer cet article.*

En confiant à l'Insee le soin de piloter un groupe de travail interministériel pour qualifier l'espace rural et sa structuration, le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) (1) de décembre 2002 a conduit chercheurs et statisticiens à se poser deux questions préalables sur les nomenclatures territoriales : quel cadre territorial faut-il prendre en compte pour analyser l'espace rural et, une fois ce cadre défini, comment en réaliser une partition pour que les observations quantitatives aient un sens au niveau local.

L'espace rural est certes un territoire caractérisé par des paysages et un sol dont l'usage encore fortement dédié à l'agriculture (de moins en moins cependant) fait l'objet d'attentions de la puissance publique. Mais c'est aussi un espace habité par des populations, aux aspirations légitimes d'accès à l'emploi et à des services de toute nature qui relèvent également des politiques publiques.

Pour déterminer le territoire sous dépendance de la ville, l'Insee avait créé en 1996 le zonage en aires urbaines (ZAU). Sans renoncer à la distinction commune urbaine / commune rurale, il s'agissait, entre autres choses, d'élever le seuil de l'urbain et de définir le territoire dépendant de la ville (désigné par périurbain (2)) en fonction d'une dépendance à l'urbain exprimée en termes d'emploi (cf. encadré 1). Ainsi, le pôle urbain est une unité urbaine comptant au moins 5 000 emplois, soit environ plus de 10 000 habitants, bien au-delà des 2 000 habitants qui fondent l'unité urbaine, et davantage conforme à l'idée qu'on se fait d'une ville en Europe (cf. encadré 1). La couronne périurbaine est l'ensemble des communes dont au moins 40 % des personnes ayant un emploi travaillent dans le reste de l'aire urbaine (constituée en fait, dans un processus itératif, du pôle urbain et de la couronne périurbaine).

La première mouture du ZAU s'est effectuée sur les résultats du recensement de 1990 (que l'on désigne par ZAU – délimitation de 1990). L'exercice a été reconduit en 2001 sur les résultats du recensement de 1999. Ce dernier identifie 354 aires urbaines qui représentent 13 908 communes (respectivement 10 685 pour le ZAU – délimitation de 1990). La part de la population de France métropolitaine (3) vivant dans une aire urbaine s'élève à 77,0 %.

Dans un souci d'étude sur longue période et de prospective territoriale, on a rétopolé les aires urbaines jusqu'en 1968, première date

pour laquelle on dispose de données complètes du recensement sur support informatique. La très vive croissance au cours de cette trentaine d'années du nombre de communes qui font partie des aires urbaines et surtout des couronnes périurbaines témoigne de l'importance des transformations de l'espace français pendant cette période (cf. tableau 1).

Néanmoins, une bonne utilisation des aires urbaines suppose d'en connaître la construction, les limites et surtout ce qu'elles représentent, à savoir uniquement des bassins d'emploi centrés sur des villes : par construction ni plus, ni moins. En ce sens, elles sont d'excellents outils pour analyser l'emploi et le développement économique (4) et constituent des territoires pertinents pour envisager certaines coopérations intercommunales. Mais elles ne sont pas faites pour étudier l'étalement urbain ou l'accès de la population aux équipements (Certu, 2007). Ainsi, des communes, perdant à la fois population et emplois, intègrent au fil des ans certaines aires urbaines puisque la perte d'emplois locaux (commerces, artisans, agriculteurs) fait mécaniquement monter au dessus de la barre des 40 % la proportion d'actifs allant travailler vers la ville (lointaine), sans nécessairement que de nouveaux habitants ou de nouvelles activités soient venues de la ville (Julien, 2003). D'autres considéreront que dans ce cas une influence urbaine s'est établie « par défaut ».

Ainsi le ZAU et son complément rural, le ZAUER (zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural), n'est pas suffisant, à lui seul, pour appréhender l'espace des villes et celui des campagnes, y consacrer des études économiques ou sociologiques ou encore y mener des politiques territoriales. Le nouveau zonage en « bassins de vie », issu des travaux pour le CIADT, au-delà de la description qu'il permet pour comprendre la structuration de l'espace rural, constitue une partition de la

1. Le groupe de travail interministériel comprenait outre l'Insee, l'Institut National de la Recherche Agronomique, le Ministère de l'Agriculture, l'Institut Français de l'environnement et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale. Les participants ont été, outre l'auteur de cet article, Éric Ambiaud, Pascale Bessy-Pietri, Michel Blanc, Jean-Pierre Courson, Michel Gaudy, Mohamed Hilal, Alain Ménard, Bernard Nanot, Jacques Pougard, Bertrand Schmitt et Vincent Vallès : qu'ils soient ici encore remerciés pour leur travail intense et passionné.

2. Le terme est correct d'un point de vue étymologique. Cependant son acception courante ne coïncide pas exactement avec celle du ZAU.

3. Les départements d'outre-mer ont fait l'objet d'une construction d'aires urbaines qui n'a jamais été officialisée car l'importante superficie des communes s'y prête mal.

4. On peut même, dans certains cas où le phénomène de métropolisation est intense, leur préférer une zone plus vaste. Ainsi en est-il de la RUM, région urbaine marseillaise ou de la RUL, région urbaine de Lyon.

France métropolitaine en territoires proches des citoyens ruraux mais, on le verra, également urbains, sur lesquels un grand nombre d'informations socio-économiques, de stocks comme de flux, permettent de nouvelles analyses.

Les limites du ZAU et de son complément rural (ZAUER)

Le ZAU de 1999 a été complété par l'Insee pour le territoire rural, de manière analogue à la construction des aires urbaines puisque, autour des pôles ruraux – c'est-à-dire des unités urbaines ou des communes rurales comptant au moins

1 500 emplois – ont été définies des couronnes sur le principe des couronnes périurbaines.

La similarité de construction avec les aires urbaines a un avantage : elle permet le suivi des petites villes au cours du temps (Julien, 2001). En effet, à chaque recensement, des unités urbaines franchissent vers le bas ou vers le haut le seuil des 5 000 emplois et il est regrettable de les « perdre » pour l'analyse sur longue période. La définition des aires d'emploi de l'espace rural permet donc des études longitudinales. En revanche, la définition des pôles ruraux connaît deux limites. D'une part, ces derniers n'ont de pôle que le nom puisque le rapport emplois/

Tableau 1

Nombre de communes appartenant à une aire urbaine

Année de recensement (1)	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre d'aires urbaines	319	347	359	361	354
dont :					
- avec couronne périurbaine	145	277	300	303	296
- réduites au pôle urbain	174	70	59	58	58
Nombre de communes des aires urbaines	3 538	6 162	8 311	10 685	13 908
dont :					
- dans les pôles urbains	2 098	2 398	2 601	2 793	3 100
- dans les couronnes périurbaines	1 440	3 764	5 710	7 892	10 808

1. Pour 1990, les nombres de communes diffèrent très légèrement de ceux de la publication « composition communale du zonage en aires urbaines » dans la mesure où cette dernière publication compte une commune pour chaque arrondissement parisien (Paris ne comptant ici que pour un). De plus, tous les nombres fournis ici le sont dans la délimitation des communes en 1999 (les fusions ou scissions peuvent affecter légèrement les résultats) : si celle-ci a peu varié dans la période récente, contrairement à la période 1975-1982, il nous paraît préférable de prendre une nomenclature territoriale de base identique.

Source : recensements de la population 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999.

Encadré 1

DÉFINITION SIMPLIFIÉE DU ZONAGE EN AIRES URBAINES ET EN AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL (ZAUER)

Espace à dominante urbaine (ZAU)

- Aires urbaines
- Pôles urbains (354 pôles représentant 3 100 communes en 1999) : un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain. L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.
- Couronnes périurbaines (10 808 communes) : une couronne périurbaine recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain. 40 % des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine.
- Communes multipolarisées (4 122 communes) : communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des

actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Espace à dominante rurale

- Aires d'emploi de l'espace rural
- Pôles d'emploi de l'espace rural (525 pôles représentant 973 communes) : communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.
- Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural (832 communes) : communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.
- Autres communes de l'espace à dominante rurale (16 730 communes) : communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

actifs ayant un emploi y est très souvent inférieur à un : ces pôles n'attirent alors pas vraiment. D'autre part, ces pôles sont établis une fois les communes multipolarisées déterminées (cf. encadré 1). Or, parmi ces dernières, certaines, comptant plus de 1 500 emplois, peuvent pourtant jouer un rôle analogue d'animation d'un territoire en ce qui concerne l'emploi et il n'y a pas de raison fondamentale de les écarter même si elles sont sans doute peu nombreuses.

Les aires urbaines et les communes multipolarisées dont la réunion forme « l'espace à dominante urbaine » comportent de grands espaces aux paysages ruraux. En effet les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées sont encore fortement dédiées à l'agriculture : 55,4 % de leur superficie est de la surface agricole utilisée (SAU). Parallèlement ces espaces périurbains accueillent 35 % des exploitations agricoles et 36 % de la SAU de France métropolitaine (Scees, 2002 ; Trocherie, 2003). De plus, en utilisant la nomenclature de la Corine Land Cover (base de données qui représente l'occupation du sol européen), on mesure que, si 23 % de la superficie des 3 100 communes des pôles urbains (qui occupent 44 000 km²) sont des territoires artificialisés (y compris les espaces verts artificialisés, non agricoles), 50 % de l'espace sont des territoires agricoles ... et 25 % sont occupés par des forêts et milieux semi-naturels (les 2 % restants sont des zones humides et des surfaces en eau). Ceci montre qu'il serait très fortement réducteur de se limiter à « l'espace à dominante rurale » pour analyser le rural et, *a contrario*, que « l'espace à dominante urbaine » est une enveloppe un peu large lorsqu'on s'intéresse à certains phénomènes urbains.

Parallèlement à cette description de l'organisation du territoire par l'emploi (pôles urbains, pôles de l'espace rural et leurs couronnes respectives), l'Insee a proposé une représentation de l'organisation du territoire de la France métropolitaine par les services. Fondée sur les résultats de l'inventaire communal (5), une définition de pôles de services intermédiaires fait ressortir les communes françaises qui, disposant d'un certain nombre d'équipements de niveau « intermédiaire » (cf. encadré 2), en attirent d'autres (Insee, 2001). Le principal intérêt de l'inventaire communal est en effet de faire connaître la destination des habitants d'une commune donnée vers un équipement spécifique lorsque la commune en est dépourvue. Une carte dite des « territoires vécus », au succès pédagogique confirmé, a été largement diffusée par l'Insee et la Datar auprès des acteurs régio-

naux (Vallès, 2002). Sous-titrée « Organisation territoriale de l'emploi et des services », elle superpose le ZAUER – délimitation de 1999 et, sous forme « d'oursins », la manière dont les 36 500 communes du pays sont reliées à des pôles de services intermédiaires.

La structuration de l'espace rural, objet de l'étude pour le CIADT, s'inscrit de façon plus générale dans celle de l'ensemble du territoire national. En effet, la France, pays déjà très urbain mais encore largement rural, est organisée, de façon polarisée autour de bourgs, villes petites, moyennes ou grandes, et métropoles, selon une architecture assez complexe qui ressemble à première vue (6) à ce que le géographe allemand Christaller et l'économiste Lösch ont modélisé pour l'Allemagne des années 1930. La carte « Territoires vécus » donne une vision intéressante mais seulement partielle de cette hiérarchie qui a semblé, pour le CIADT, devoir être approfondie.

Les habitants, qu'on peut localiser à leur lieu de résidence principale mais qui sont parfois mobiles sur de très grandes distances, ont, dans leur vie quotidienne (7) ou de façon plus épisodique, des occupations qui les conduisent en différents lieux. Ces lieux qui s'étagent du bourg à la métropole dépendent des occupations en question, de leurs choix individuels et, bien sûr, de ce que ces lieux proposent. En règle générale, moins cette occupation est fréquente, plus elle s'effectue dans un lieu situé « haut » dans la hiérarchie urbaine : lorsqu'on habite un village de campagne, on fréquente quotidiennement sa boulangerie mais on ne recourt qu'occasionnellement aux équipements hospitaliers de pointe de la métropole la plus proche.

La structuration du territoire est dictée par l'accès aux services et à l'emploi

Parmi les occupations des habitants, on peut distinguer pour la grande majorité des ménages (8) les « accès aux services à la population » et les « accès à l'emploi ».

5. L'inventaire communal est une enquête auprès des communes, réalisée par l'Insee et le ministère de l'Agriculture. La dernière a été effectuée en 1998.

6. Avec naturellement des exceptions liées aux frontières naturelles comme celles que relève Kaddouri (2000) pour l'arc méditerranéen.

7. Le terme de vie quotidienne n'est pas à prendre au pied de la lettre ; il faut entendre par là « vie courante » qui concerne une échelle de temps dépassant parfois largement la journée.

8. Les ménages composés uniquement de retraités ne fréquentent que les services, mais les autres ménages fréquentent également les lieux d'emploi, y compris lorsque leurs membres sont au chômage ou inactifs.

Encadré 2

LES SCORES DE BASSIN, UNE MESURE DE L'OFFRE – ABSOLUE ET RELATIVE – DE SERVICES À LA POPULATION ET D'EMPLOI SUR UN TERRITOIRE À DOMINANTE RURALE

Qu'il s'agisse de bassins de services intermédiaires (BSI) ou de bassins de vie, la présence d'équipements et d'emplois et leur capacité à répondre aux besoins de la population ont été évalués sous forme de scores de bassins (Score^b), établis pour les cinq catégories suivantes, et prenant une valeur entière comprise entre 0 à 4 : *services ou équipements de santé* (médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance, maternité, service d'urgence, établissement de court séjour, établissement de moyen et long séjour) sachant que les termes équipements ou services sont employés indifféremment car tout équipement (au sens large puisqu'un médecin est en relation biunivoque avec son cabinet) donne lieu à un service alors que la réciproque est fautive puisqu'un médecin peut changer de commune. Un service sur place étant toujours préféré et par manque d'information, les services itinérants n'ont pas été pris en compte), *équipements d'éducation* (les trois équipements d'éducation retenus, sans distinction d'appartenance au secteur public ou au secteur privé, sont les collèges, les lycées d'enseignement général ou technologique et les lycées d'enseignement professionnel), *équipements concurrentiels* (hypermarché et supermarché, vétérinaire, banque, magasin de vêtements, magasin de chaussures, librairie, magasin d'électroménager, magasin de meubles, droguerie, grande surface non alimentaires et marché de détail), *équipements non concurrentiels* (les équipements retenus sont : gendarmerie, perception, notaire, ANPE, maison de retraite, bureau de poste, crèche, halte-garderie, installation sportive couverte, piscine couverte, école de musique et cinéma. Le cinéma en milieu rural, étant subventionné ou utilisant des équipements publics, peut être davantage considéré comme non concurrentiel) et *offre d'emploi*.

Les réflexions et travaux des différents membres du groupe de travail interministériel ont conduit à faire une synthèse de ces scores partiels pour établir ainsi un score de bassin, de façon empirique mais raisonnée :

$$\text{Score}^b = \frac{1}{4} (3 * \text{Score}_{\text{concurrentiel}}^b + 3 * \text{Score}_{\text{non concurrentiel}}^b + 3 * \text{Score}_{\text{éducation}}^b + 3 * \text{Score}_{\text{santé}}^b + 8 * \text{Score}_{\text{emploi}}^b)$$

Ainsi, le score de bassin, Score^b, évalué sur 20, peut également être considéré comme la somme d'un score d'équipements (sur 12) et d'un score d'offre d'emploi (sur 8).

Un repérage de niveau absolu et un repérage de niveau relatif

Le principe de calcul du score de bassin pour les diverses catégories d'équipements consiste le plus souvent à tenir compte simultanément de deux éléments : un *niveau absolu* d'équipement, qui lui-même dépend du niveau d'équipement de chacune des communes constitutives du bassin, et un *différentiel* par rapport au niveau attendu en fonction de la population vivant dans le bassin. Le niveau attendu résulte d'un ajustement linéaire entre le logarithme du niveau d'équipements et le logarithme de la population du bassin. L'ajustement est effectué sur le référentiel constitué par les 2 641 BSI non urbains (c'est-à-dire qui ne s'appuient pas sur une des 171 unités urbaines de plus de 30 000 habitants).

C'est également sur ce référentiel qu'est calculée la fréquence de chaque équipement – qui lui sert de pondération – en vue d'obtenir, pour chaque catégorie d'équipement, un niveau d'équipement absolu de bassin (les équipements étant pondérés par l'inverse de leur fréquence, un équipement rare est davantage pondéré qu'un équipement fréquent). Pour tenir compte du fait que, sur une commune, les équipements supplémentaires de même nature n'apportent pas une satisfaction des besoins identique à celle du premier (cette pondération vise à prendre en compte, par exemple, le fait que les besoins d'un bassin de 15 000 habitants en équipements, notamment en équipements concurrentiels et non concurrentiels, sont sensiblement inférieurs à 10 fois ceux d'un bassin de 1 500 habitants. Ce type de pondération n'a cependant pas été effectué pour les collèges et lycées), une deuxième pondération, dégressive en fonction du nombre d'équipements de même nature de la commune, est utilisée.

Plus précisément, en désignant par $N_{\text{équipement}}^c$ l'effectif de l'un des 35 équipements retenus (la banque par exemple) sur la commune c , par $N_{\text{équipement}} = \sum_{c \in 2\ 641\text{BSI}} N_{\text{équipement}}^c$, l'effectif de cet équipement sur le référentiel et

N_{35}^{max} l'effectif (de fait $N_{35}^{\text{max}} = N_{\text{médecin}}$) de l'équipement le plus fréquent parmi les 35 retenus pour les scores, la fréquence relative de cet équipement est $f_{\text{équipement}} = \frac{N_{\text{équipement}}}{N_{35}^{\text{max}}}$.

i désignant le $i^{\text{ème}}$ équipement de même nature (ici la banque) sur la commune, soient les poids :

$$\begin{cases} P_{\text{équipement},1} = 1 \\ P_{\text{équipement},i} = 1 - (i - 1) \times 0,2 \text{ pour } 1 \leq i \leq 5 \\ P_{\text{équipement},i} = 0 \quad \forall i \geq 6 \end{cases}$$



Encadré 2 (suite)

Le niveau absolu d'équipement d'une commune c pour l'une des quatre catégories (santé, éducation, concurrentiel, non concurrentiel) est égal à :

$$\text{Niveau}_{\text{catégorie}}^c = \sum_{\text{équipements} \in \text{catégorie}} f_{\text{équipement}} * \sum_{i=0}^{N_{\text{équipement}}^c} P_{\text{équipement},i}$$

et le niveau absolu d'équipement du bassin b pour cette catégorie d'équipements :

$$\text{Niveau}_{\text{catégorie}}^b = \sum_{c \in b} \text{Niveau}_{\text{catégorie}}^c$$

Par exemple, pour le niveau d'équipements concurrentiels, onze équipements ont été retenus (cf. tableau A, pour les pondérations correspondantes). Le modèle retenu pour estimer le niveau souhaitable de cette catégorie d'équipement est log linéaire :

$$\text{Log Niveau}_{\text{concurrentiel}}^b = \alpha \text{ log Population }^b + \beta.$$

Le niveau attendu vaut :

$$\text{Niveau}_{\text{concurrentiel, attendu}}^b = 0,08980 * \text{Population}_b^{0,72844} \quad (R^2 = 0,72)$$

Pour chaque bassin, est calculé un différentiel (en valeur relative) entre le niveau attendu et le niveau réel :

$$\text{Différentiel}_{\text{concurrentiel}}^b = 100 * \frac{\text{Niveau}_{\text{concurrentiel}}^b - \text{Niveau}_{\text{concurrentiel, attendu}}^b}{\text{Niveau}_{\text{concurrentiel}}^b}$$

Les scores

Ceux-ci sont compris entre 0 et 4 pour les cinq catégories. Le *score d'équipements concurrentiels* est obtenu à partir des niveaux en classant les bassins en trois strates équiréparties, à la fois pour le niveau absolu et pour le différentiel (cf. tableau B). Le calcul du *score d'équipements non concurrentiels* s'effectue sur le même principe. Pour le *score d'équipements de santé*, là encore, il s'agit du même principe sauf que le différentiel est calculé sur les seuls équipements de soins de premier recours pour ne pas « désavantager » outre-mesure les bassins ne disposant pas d'établissement hospitalier. Le calcul des niveaux absolus intègre maternité, urgences, établissements de court séjour, établissements de moyen et long séjour (la redondance entre maternité, urgence et court séjour est volontairement acceptée). Pour le *score d'équipements d'éducation*, du fait du peu d'établissements au sein d'un bassin rural et de la carte scolaire, le niveau d'équipements varie par sauts importants entre des paliers correspondant à une combinaison linéaire d'établissements. Le calcul d'un niveau attendu et donc d'un différentiel n'ayant guère d'intérêt, on a préféré le remplacer par un indicateur d'attraction scolaire pour les 7-18 ans, qui désigne le rapport du nombre d'enfants de 7 à 18 ans scolarisés dans le bassin à celui des enfants de 7 à 18 ans scolarisés et résidant dans le bassin (cf. tableau C). Le *score d'offre d'emploi* dépend à la fois du nombre d'emplois offerts (avantage à la taille) et du taux d'emploi (100*emplois offerts /actifs ayant un emploi), considéré comme indicateur d'attraction (cf. tableau D). Les 2 641 bassins de services intermédiaires non urbains sont répartis en trois tranches selon ces deux critères. Les bornes sont réutilisées pour les bassins de vie.

Tableau A
La pondération des équipements

Équipements	Pondération
Hypermarché et supermarché	4,8
Vétérinaire	4,2
Banque	1,7
Magasin de vêtements	2,2
Magasin de chaussures	5,0
Librairie	3,4
Magasin d'électroménager	3,1
Magasin de meubles	6,9
Droguerie	3,4
Grande surface non-alimentaire	5,6
Marché de détail (1)	4,6

1. Seules l'absence et la présence de cet équipement sont disponibles

Source : Inventaire communal 1998.

Tableau B
Le score d'équipements concurrentiels

Différentiel du niveau	Niveau d'équipements concurrentiels		
	1 ^{er} tiers [0 ; 36,2[2 ^{ème} tiers [36,2 ; 71,4[3 ^{ème} tiers [71,4 ; + ∞[
1 ^{er} tiers]- ∞ ; -14,5[0	1	2
2 ^{ème} tiers [- 14,5 ; 16,1[1	2	3
3 ^{ème} tiers [16,1 ; 100[2	3	4



Indépendamment des formes très diverses que peut prendre l'emploi (multi-activités, temps partiel, télétravail, etc.), l'information sur le lieu de travail recueillie lors des recensements de la population est essentielle pour quantifier correctement l'accès des habitants à l'emploi.

Parmi les services à la population, on retient ceux qui ne sont, sauf exception :

- ni purement quotidiens (ces services sont dits « de proximité ») ;
- ni peu fréquentés par une grande partie de la population parce qu'elle ne peut les trouver dans son environnement proche, surtout en milieu rural (par exemple université, CHU, opéra, palais des congrès, salle de spectacle de grande taille, etc.) : ces services sont dits « supérieurs ».

Plus précisément, on ne s'intéresse qu'à certains « services intermédiaires » tels qu'ils ont déjà été listés sur la carte « Territoires vécus » ou par l'Insee (2001) et à quelques rares services de proximité ou supérieurs simultanément à la frange des services intermédiaires et fondamentaux pour l'organisation du territoire. Ces services ont été regroupés en quatre catégories :

- services concurrentiels (commerces, services bancaires, etc.) ;

- services non concurrentiels (services publics ou assimilés, hors éducation et santé) ;
- services de santé ;
- services d'éducation.

De la carte « Territoires vécus » aux bassins de services intermédiaires

Par rapport à la carte « Territoires vécus », certains aménagements sont apportés pour conduire à une définition de « bassins de services intermédiaires » (BSI). En premier lieu, les unités urbaines sont considérées d'un seul bloc tandis que sur la carte deux communes voisines d'une même unité urbaine pouvaient apparaître chacune comme pôle. En effet, dans la réalité, des équipements importants sont parfois situés hors de la ville-centre, dans une commune voisine pour des questions foncières ou dans un souci de gestion raisonnée du territoire : dans ce cas, c'est bien la globalité des équipements de l'unité urbaine qui a du sens et non les seuls équipements de la ville-centre. Puis, les bassins sont rendus connexes au cas par cas en utilisant les liens fournis par l'inventaire communal. Enfin, les bassins disposant de moins de sept équipements intermédiaires sur les seize que compte

Encadré 2 (fin)

Scores de bassins de services intermédiaires et scores de bassins de vie

Les régressions linéaires ont été effectuées sur les 2 641 bassins de services intermédiaires non urbains et ont servi à établir les classes de « différentiel » entre niveau effectif et niveau attendu tant pour les BSI que pour les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes.

Pour de plus amples informations sur cette méthode, cf. Insee, 2003.

Tableau C
Le score d'équipements d'éducation

Niveau d'équipements d'éducation	Indicateur d'attraction scolaire (7-18 ans)		
	1 ^{er} tiers [0 ; 75,1[2 ^{ème} tiers [75,1 ; 95,8[3 ^{ème} tiers [95,8 ; + ∞[
Ni collège, ni lycée	0	1	2
Au moins un collège mais pas de lycée	1	2	3
Au moins un lycée	2	3	4

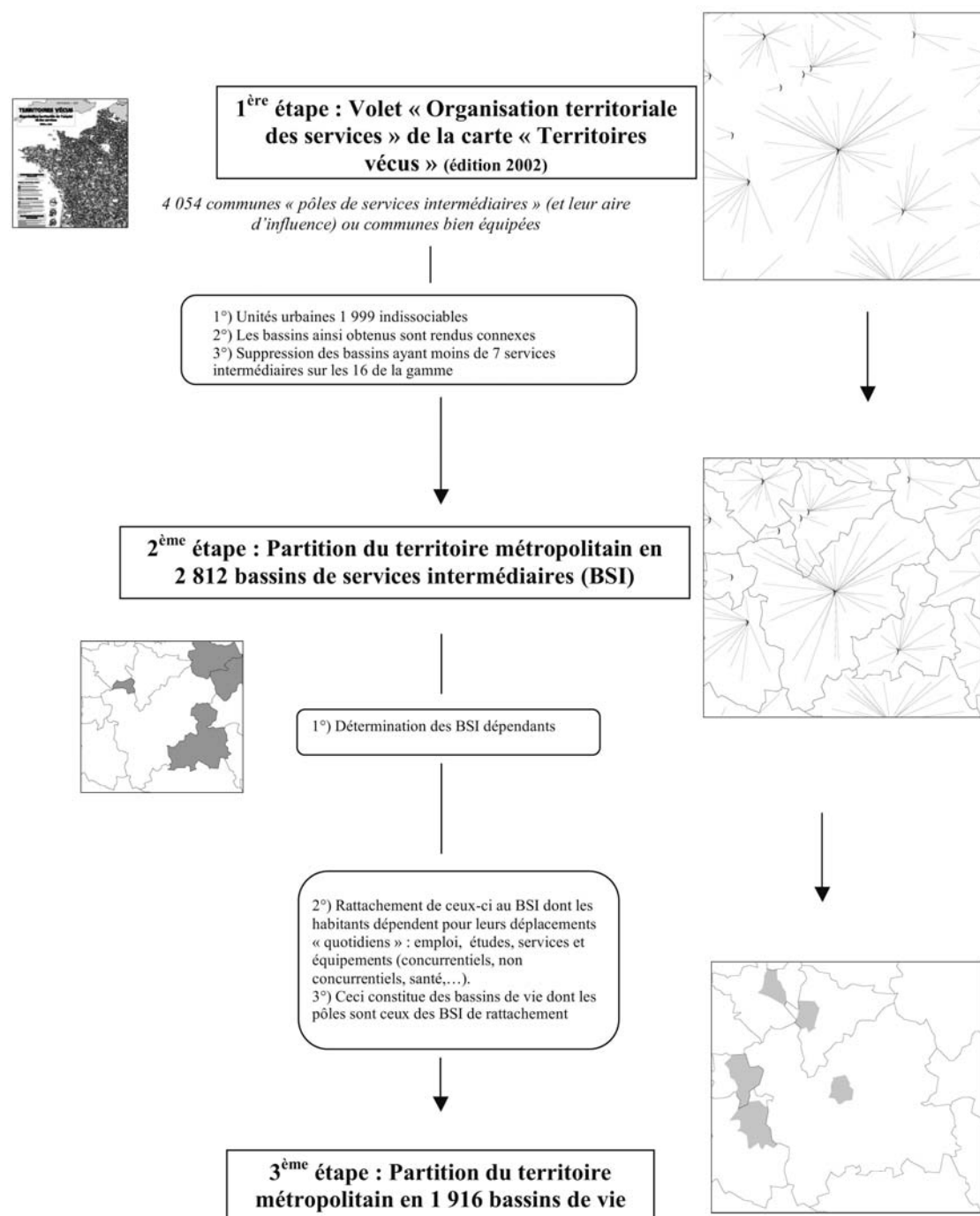
Tableau D
Le score d'offre d'emploi

Nombre d'emplois	Taux d'emploi		
	1 ^{er} tiers [0 ; 42,6[2 ^{ème} tiers [42,6 ; 83,4[3 ^{ème} tiers [83,4 ; + ∞[
1 ^{er} tiers]- ∞ ; 1 078[0	0	1
2 ^{ème} tiers [1 078 ; 2 506[0	1	2
3 ^{ème} tiers [2 506 ; + ∞[1	2	4

la gamme retenue pour la carte sont rattachés au bassin le plus attirant. En effet, dans la détermination des pôles intermédiaires de la carte « Territoires vécus », le fait pour une commune d'attirer au moins une autre commune était sans doute trop privilégié par rapport au fait de disposer d'un nombre « suffisant » d'équipements : ceci a été corrigé en grande partie (cf. schéma).

Les 2 812 « bassins de services intermédiaires » (BSI) ainsi obtenus ont été validés par les directions régionales de l'Insee, bien que celles-ci les aient parfois jugés trop petits pour permettre une analyse tout à fait pertinente. Parmi ces 2 812 BSI figurent à l'évidence deux types différents : ceux (2 641) dont le pôle est immergé dans un espace à la connotation rurale et ceux (171) dont le pôle est de nature plus urbaine.

Schéma
Détermination des Bassins de Vie (BV)



Des bassins de services intermédiaires aux bassins de vie

Cette dernière critique sur la taille a conduit à opérer des regroupements pour les BSI les moins autonomes du point de vue de l'emploi et des services à la population. Pour cela, pour chacun des 2 641 BSI de « l'espace rural », les cinq postes constitués par les quatre catégories de services énumérées ci-dessus et par le poste « emploi » se sont vus attribuer des scores qui ont été pondérés pour déterminer un score global de BSI mesurant la richesse en équipements et en offre d'emploi.

Faisant le constat de la nouveauté de l'approche et de l'inexistence de théorie permettant de conduire à un système de pondération incontestable, les membres du groupe ont consacré un temps important à la discussion sur ce sujet et sur la détermination des scores de chacun des cinq postes (cf. encadré 2). Un consensus s'est dégagé pour accorder le même poids aux quatre catégories de services (9). Ainsi les équipements de santé (du kinésithérapeute libéral à l'hôpital) se sont vus accorder la même importance que les équipements d'éducation tout en sachant que, selon l'âge, on recourt plus ou moins à chacun d'entre eux (de fait, les parents d'élè-

ves scolarisés sont concernés par ces derniers au même titre que leurs enfants). Par ailleurs, même si l'emploi diminue régulièrement dans les motifs de déplacements des habitants, il a été jugé opportun de lui accorder un poids compris entre le tiers et la moitié de l'ensemble. Chacun des experts présents dans le groupe de travail est conscient de la nature empirique de la démarche et de l'importance des choix opérés (10) mais ce sont bien ceux qui ont été jugés les plus réalistes, de façon unanime. Avec ces contraintes, la pondération la plus simple consiste alors à affecter un poids de trois à chacune des catégories de services et de huit au poste « emploi », ce qui conduit à établir pour chaque BSI un score noté sur 20.

Cette opération a abouti à 896 rattachements de bassins de services intermédiaires (cf. encadré 3). On obtient ainsi une partition du territoire métropolitain en 1 916 zones qualifiées de bassins de vie, dont 171 ont pour pôle une

9. Le fait d'isoler la santé et l'éducation participait déjà de ce souci d'accorder une grande importance, égale, à ces deux services majeurs.

10. Car naturellement le score global est sensible à cette pondération (mais surtout à celle entre services et emploi, car de fait les services sont plus souvent corrélés) et à la façon de calculer les scores de chaque poste.

Encadré 3

DES BASSINS DE SERVICES INTERMÉDIAIRES (BSI) AUX BASSINS DE VIE (BV)

La maille territoriale de base pour les analyses du groupe de travail sur la structuration du rural aurait pu être le bassin de services intermédiaires (BSI). Ces 2 812 bassins constituent une partition du territoire de la France métropolitaine. Cependant de nombreux BSI, souvent de petite taille, se révèlent relativement dépendants d'autres bassins du fait de leur « sous-équipement » au regard de leur population ou de leur carence en emplois.

Les BSI de moins de 5 000 habitants ayant un score strictement inférieur à huit (cf. encadré 2) sont donc rattachés à d'autres bassins car ils apparaissent comme des artefacts. Ce rattachement s'effectue au moyen des données bilocalisées disponibles sur les cinq catégories composant le score.

Pour les catégories concernant les équipements concurrentiels, non concurrentiels et de santé, elles sont fondées sur les attractions déclarées à l'inventaire communal de 1998, à l'exception des hôpitaux. Faute d'information sur la destination hospitalière des malades, les communes ont été rattachées à l'hôpital le plus proche par la route (Drees, SAE 2001).

Pour la catégorie regroupant les équipements d'éducation, le lien est fourni par la destination des enfants de 12 à 18 ans scolarisés (soit la classe d'âge correspondant aux collégiens et aux lycéens). Elle a été jugée préférable à celle des 7 à 18 ans qui est utilisée pour le calcul des niveaux car on souhaite ici s'intéresser aux liens avec les équipements scolaires les plus discriminants (collège, lycée).

Le lien utilisé pour l'emploi repose sur les migrations alternantes des actifs résidant dans le bassin et donc sur la destination des actifs sortant du bassin.

Pour chaque commune d'un bassin de services intermédiaires, on dispose ainsi de liens vers les autres bassins. Pour une catégorie d'équipements, le lien, unissant un bassin à un autre, résulte des liens précédents, pondérés par la population en 1999 de chaque commune.

Des liens globaux entre bassins sont calculés en pondérant les cinq liens précédents en retenant le même système de pondération que pour le calcul des scores, soit 3/20 pour les équipements concurrentiels, non concurrentiels, de santé et d'éducation et 8/20 pour l'emploi.

agglomération de plus de 30 000 habitants (11) (« bassins de vie des grandes agglomérations ») et 1 745 une agglomération plus petite (ou éventuellement une commune rurale) : ces derniers sont désignés par « bassins de vie des bourgs et petites villes » (cf. graphique I).

Bassins de vie des bourgs et petites villes ...

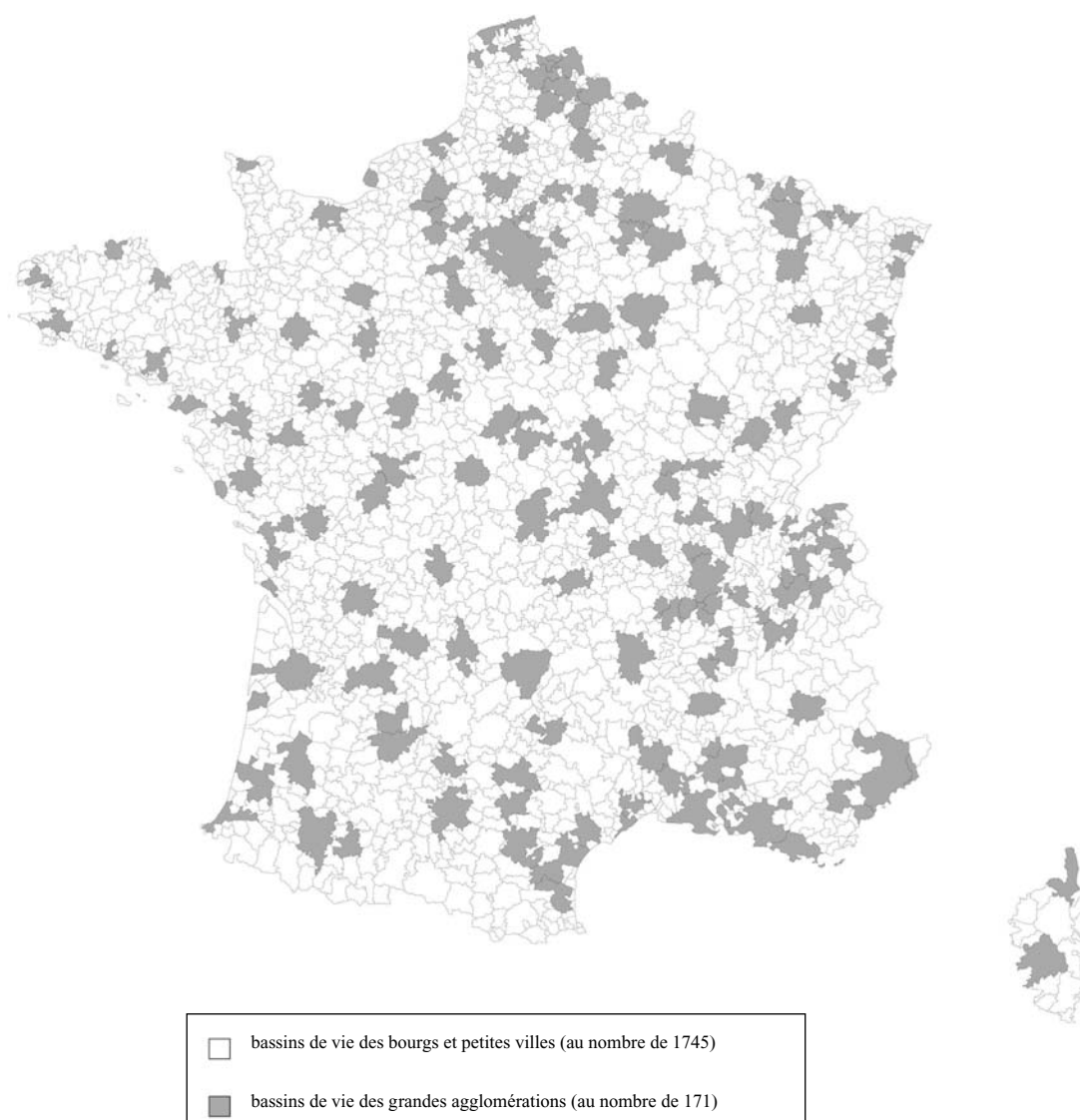
Par la nature des équipements retenus pour leur construction, à savoir les équipements de niveau intermédiaire, les bassins de vie sont spécialement adaptés pour étudier la structuration et la desserte d'un espace sinon purement rural, du

moins peu intensément urbain. Ils ne sont pas a priori conçus pour un milieu urbain dense, là où l'on trouve certes des équipements intermédiaires destinés à satisfaire une population locale mais surtout des services supérieurs qui desservent des territoires bien plus étendus.

Le seuil maximal de 30 000 habitants retenu pour l'unité urbaine, pôle des bassins de vie « ruraux », est apparu significatif à la fois lors de l'examen visuel approfondi de la carte

11. Les 171 BSI « urbains » n'ont naturellement pas fait l'objet de calcul de scores (qui auraient été maximaux) car ce ne sont pas des « services intermédiaires » qui peuvent les caractériser. Mais à ces 171 BSI urbains se sont rattachés 275 BSI « ruraux ».

Graphique I
Les 1 916 bassins de vie constituent une partition du territoire



« Territoires vécus » et en considérant la distribution des populations des unités urbaines. En dessous de ce seuil, les bassins de services intermédiaires (et *a fortiori*, quand ils diffèrent en fusionnant entre eux, les bassins de vie), lorsqu'ils ne font pas partie de zones très urbanisées, débordent l'aire urbaine : les bassins jouent bien simultanément leur rôle de bassins de services et de bassins d'emploi. Le seuil correspond également à la population maximale d'un pôle de service intermédiaire qui ne soit pas un pôle urbain. Le choix de l'unité urbaine (par rapport au pôle urbain) comme nomenclature territoriale de référence – même si la différence peut paraître subtile – permet de conserver, pour l'analyse du rural, des villes relais, pôles de services intermédiaires situés dans les couronnes périurbaines et desservant de nombreuses communes agricoles, sans y inclure pour autant des unités « très » urbaines qui sont classées périurbaines : Meaux (68 000 habitants), Fontainebleau et Chantilly (36 000), Beaumont-sur-Oise et Goussainville (31 000), appartenant à la couronne périurbaine de Paris et Villefontaine (31 000) appartenant à la couronne de Lyon.

Au 8 mars 1999, date du dernier recensement général de la population, 21 219 500 habitants résidaient dans les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes. Dans cette configuration, ils représentaient 36,3 % de la population de France métropolitaine sur 79 % de la superficie du territoire, avec une densité de 49 habitants/km². Après une décrue assez sensible dans les années 1960 due à l'exode rural (39,9 % en 1962 et 37,7 % en 1968), cette proportion est stable depuis le recensement de 1975.

Chacun de ces 1 745 bassins de vie dispose d'un pôle de services intermédiaires, parfois même de plusieurs du fait des rattachements qui donnent déjà une première information sur la hiérarchie urbaine. La taille des bassins de vie

permet des analyses impossibles à développer sur de trop petits BSI, dont deux sont présentées dans ce dossier. Hilal (2007) s'appuie sur les bassins de vie pour évaluer l'accès aux équipements, sujet crucial pour l'aménagement du territoire. Blanc et Schmitt (2007) qualifient l'emploi des bassins de vie en construisant une grille d'« orientation économique » et discutent, à l'aide de cette nomenclature territoriale, de la liaison entre évolution d'emploi et évolution démographique.

D'autres analyses se sont appuyées sur les bassins de vie depuis la publication en ligne par l'Insee de leur composition communale (12) : ils ont parfois été utilisés dans la réflexion sur les SROS (schémas régionaux d'organisation sanitaire) ou dans des discussions sur l'élaboration de « pays ». L'analyse des scores de bassins, globaux ou partiels (scores d'équipement et d'offre d'emploi) permet également de porter un diagnostic sur un bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville, d'y déceler des fragilités et d'y conduire éventuellement des politiques d'aménagement (cf. tableau 2). On peut aussi citer l'utilisation qu'en font Baccaïni *et al.* (2006) pour améliorer l'estimation d'emploi dans un secteur d'activité composite et complexe, le tourisme.

Un échelon territorial d'étude (13) de cette dimension (environ deux cantons) qui prenne en compte les préoccupations majeures des Français (accès aux équipements et à l'emploi) manquait tellement qu'il est permis de penser que ce zonage rendra service, au moins en tant que support de discussion entre les acteurs locaux de la vie économique et sociale,

12. Disponible sur www.insee.fr, rubrique « Nomenclatures, définitions et méthodes » puis « Outils statistiques ».

13. Terrier (1998, 2005) a ainsi souvent opposé un « zonage de savoir », qui rend compte des évolutions que l'on veut étudier, au « zonage de pouvoir », qui concerne plutôt un découpage administratif (départemental, régional, etc.).

Tableau 2
Statistiques et indicateurs de dispersion sur les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes

Indicateur	Population en 1999	Nombre de communes	Superficie en km ²	Score sur 20
1 745 bassins de vie	21 219 590	28 017	428 975	ns
Moyenne	12 160	16	246	11
Écart-type	9 582	16	231	5
Premier décile	4 407	3	54	5
Premier quartile	5 998	6	103	8
Médiane	8 922	12	180	11
Troisième quartile	15 015	21	305	15
Neuvième décile	25 349	33	515	19

Lecture : en moyenne, sur les 1 745 bassins de vie, la population en 1999 était de 12 160 personnes pour un nombre de communes moyen de 28 017. Leur superficie moyenne est de 246 km² et le score moyen de bassin de vie est de 11 (cf. encadré 2).

Source : Recensement de la population et Inventaire communal.

et comme vecteur de production de données et d'analyses socioéconomiques.

...et bassins de vie des grandes agglomérations

En première analyse et par construction, les 171 « bassins de vie des grandes agglomérations » apparaissent comme un résidu : ils correspondent à ce qui reste du territoire de France métropolitaine lorsqu'on y a dessiné les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes. C'est bien la première fois que ce qui pourrait s'identifier à de « l'urbain » apparaît comme le complément de ce qui pourrait s'apparenter à du « rural ».

Puisque parmi les pôles de ces bassins, figurent six unités urbaines non pôles urbains (cf. *supra*), 165 sont à la fois pôles urbains et pôles de bassin de vie d'une grande agglomération. Les 171 bassins de vie des grandes agglomérations sont constitués des 171 BSI centrés sur une unité urbaine de plus de 30 000 habitants et de 275 BSI non urbains qui leur sont rattachés (cf. encadré 3). Leur densité est de 328 hab./km².

Ces 171 bassins de vie des grandes agglomérations n'ont donc pas la même logique de construction que les 1 745 bassins de vie des bourgs et petites villes mais la terminologie a été reprise car il semble difficile de déterminer à l'intérieur des premiers des territoires qui auraient une autonomie comparable à celle des seconds, tant la mobilité des habitants est facilitée par les réseaux de transport au sein des grandes agglomérations. Difficile mais sans doute pas impossible, pour peu qu'on y recueille l'information nécessaire, ce que ne permettait pas l'inventaire communal. Il faudrait sans doute réexaminer également la pertinence du principe d'indivisibilité de l'unité urbaine pour les plus grandes. Ce principe nous était apparu utile à conserver, comme il l'avait été pour la définition du ZAUER, puisqu'il permet de maintenir une certaine cohérence dans la lecture du territoire de la France métropolitaine. Mais il semble difficile de justifier ce point de vue lorsque, par le biais des constructions une seule agglomération réunira Martigues à Menton sur la côte méditerranéenne, englobant notamment Marseille, Toulon et Nice alors qu'aujourd'hui, pour certaines analyses territoriales fines, la réunion de Marseille et d'Aix-en-Provence, de Melun et de Paris, etc. pose déjà quelques problèmes.

Le « bassin de vie » d'une grande agglomération est donc, dans la plupart des cas, la réunion de plusieurs bassins de vie du même niveau que ceux des petites villes et bourgs, ceux-ci ne pouvant être étudiés séparément en l'état actuel des outils statistiques disponibles. De plus, il ne couvre pas l'aire urbaine car, en périphérie de celle-ci, il a été possible de discerner les bassins de vie de petites agglomérations.

L'extension de l'influence des villes en termes d'emploi ne semble pas s'être accompagnée d'une extension aussi forte en termes d'accès aux équipements considérés ici. En effet, entre ce que représente la première carte des « Territoires vécus » dont les informations proviennent de l'inventaire communal de 1988 et les « oursins » qu'affiche la dernière édition (inventaire de 1998), les évolutions territoriales des bassins de services intermédiaires (14) apparaissent marginales comparées à celles des aires urbaines. Ceci signifie que l'évolution de la polarisation par les équipements est beaucoup moins intense que celle de la polarisation par l'emploi. Si cette situation est favorable aux citoyens (15), elle l'est également pour les analyses qui peuvent s'effectuer, à zonage constant, de façon plus correcte sur moyenne ou longue période.

Zonage en bassins de vie et ZAUER se complètent

Loin de s'opposer, les approches territoriales en terme de bassins de vie et celles effectuées au moyen du ZAUER se complètent. À titre d'exemple, les bassins de vie peuvent être analysés d'un point de vue sociodémographique ou économique en fonction de l'appartenance du pôle du bassin à une catégorie du ZAUER. Les territoires sont alors doublement identifiés par l'appartenance à un bassin de vie (lui-même dépendant de pôles situés plus haut dans la hiérarchie urbaine) et par la situation dans une catégorie d'espace (espace à dominante rurale, couronne d'une grande aire urbaine, etc.).

Ainsi, le bassin de vie de Toulouse (130 communes, 817 050 habitants en 1999) est entièrement inclus dans l'actuelle aire urbaine de Toulouse (342 communes, 964 797 habitants en

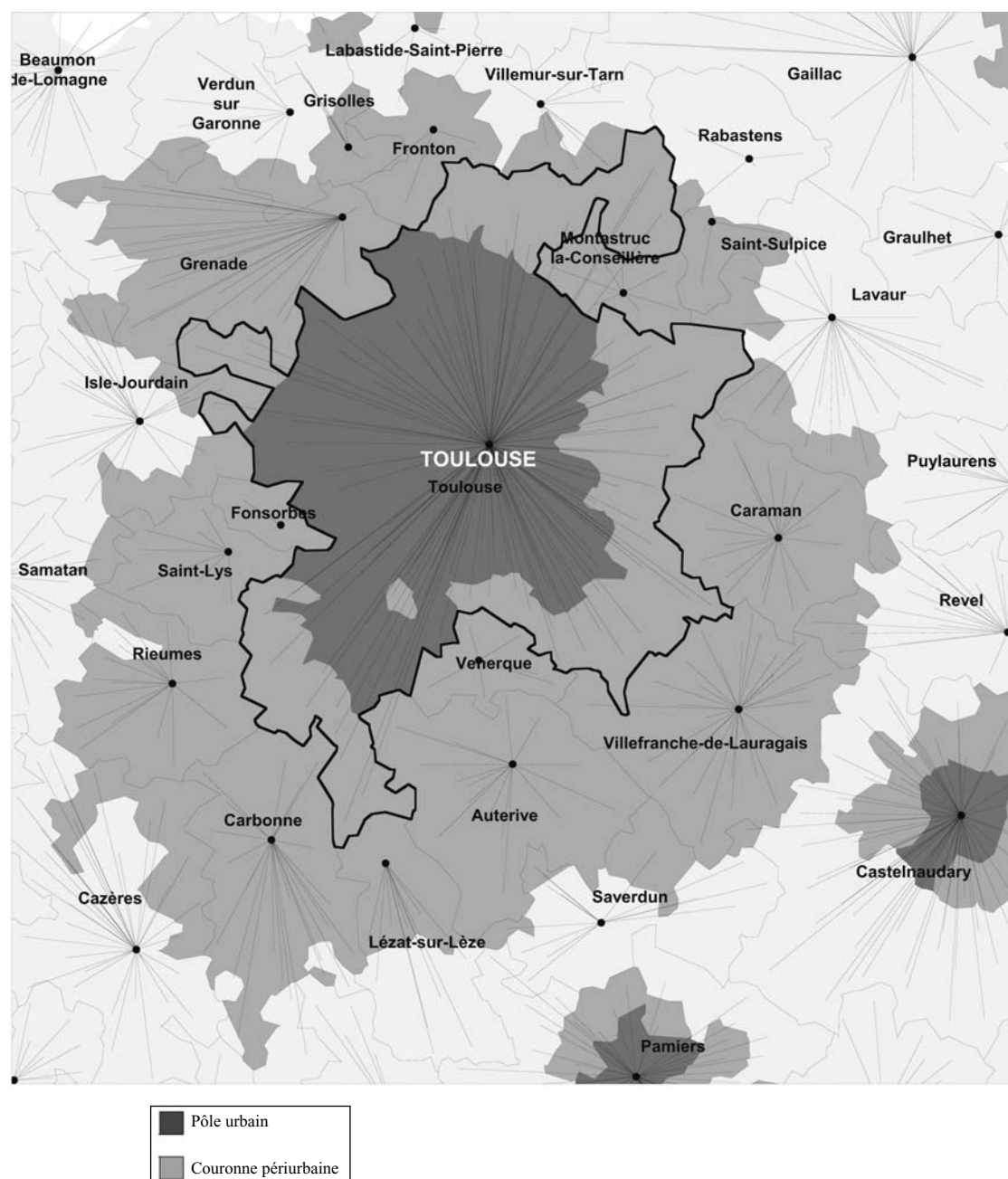
14. Ou plus exactement de l'image donnée par les oursins reliant les communes à un pôle de service, puisque le traitement en BSI n'a pas été effectué pour 1988 : seules ces images peuvent être directement comparées.

15. Sauf pour ceux qui doivent aller chercher du travail de plus en plus loin ...

1999) (cf. graphique II). Celle-ci contient entièrement les neuf bassins de vie de bourgs et petites villes que sont, en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre, Fronton, Montastruc-la-Conseillère, Saint-Sulpice-sur-Tarn, Caraman, Villefranche-de-Lauragais, Venerque, Auterive, Saint-Lys, Fonsorbes. Elle englobe également la quasi totalité (dont le pôle) des cinq bassins de vie de Lézat-sur-Lèze, Carbonne, Rieumes,

Grenade, Grisolles. Par contre elle ne fait qu'effleurer les dix bassins de vie de Villemur-sur-Tarn, Rabastens, Lavaur, Revel, Castelnaudary, Saverdun, Cazères, Samatan, L'Isle-Jourdain et Verdun sur Garonne. Il est vraisemblable que dans une version ultérieure des aires urbaines, qui pourra, au plus tôt, être publiée à la fin de la décennie, ces derniers bassins de vie, à l'exception de celui de Castelnaudary, feront partie

Graphique II
Toulouse : aire urbaine et bassin de vie



Lecture : les contours sont ceux des bassins de vie. Le pôle d'un bassin est le point de concours des oursins dont les extrémités représentent les chefs lieux des communes.

intégrante de l'aire urbaine toulousaine. Il n'en reste pas moins que tous les bourgs et petites villes cités ont un rôle structurant pour le territoire de leur bassin de vie, même si une forte proportion d'actifs travaille dans le pôle urbain de la ville rose.

En définitive les bassins de vie, qu'il s'agisse des 1 745 bassins des bourgs et petites villes ou des 171 bassins des grandes agglomérations, sont des outils au service de l'aménagement du territoire. Ils n'ont pas d'autre prétention. Non figés, ils sont probablement plus stables dans le temps que d'autres « zonages de savoir », tels le ZAUER. Ils peuvent être qualifiés avec un certain nombre de données pertinentes à cette échelle : caractéristiques de la population et de la population active, revenus, équipements, etc. En particulier, les informations de la base permanente d'équipe-

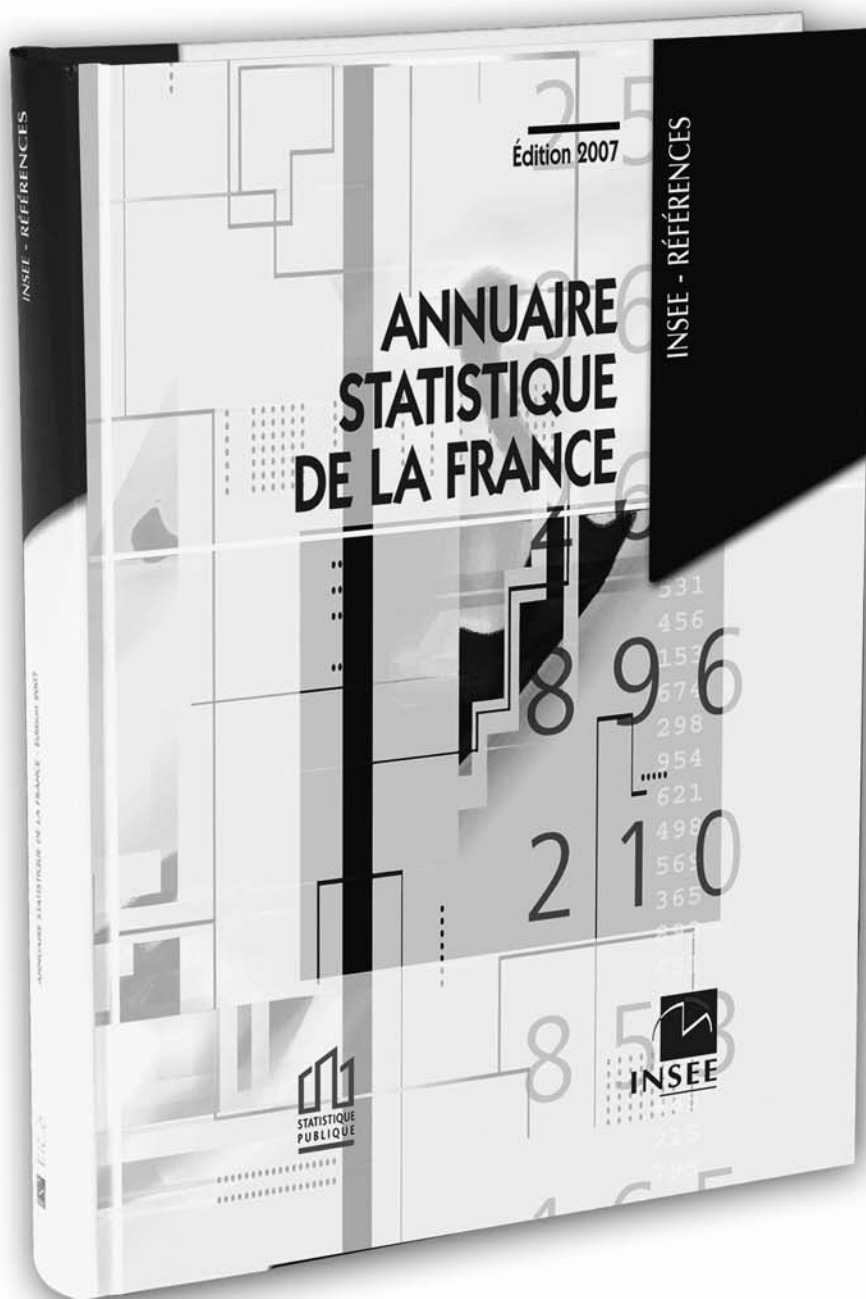
ments (BPE), que l'Insee s'apprête à diffuser avec des actualisations annuelles, vont permettre de les qualifier plus complètement et plus fréquemment.

De façon plus générale, pour déterminer des territoires au plus proche des habitants sur lesquels fonder des politiques efficaces, le principe qui consiste à intégrer simultanément des informations sur l'urbanisation (que ce soit au moyen du concept d'unité urbaine ou de nouveaux concepts fondés par exemple sur des images satellitaires), sur les mouvements liés à l'emploi (navettes domicile-travail) et sur les mouvements liés à l'accès aux équipements est appelé à se développer. La connaissance localisée du fonctionnement économique et social, dans la perspective « d'agir local en pensant global », est à ce prix. Le bassin de vie est un premier pas dans cette direction. □

BIBLIOGRAPHIE

- Baccaïni B., Khiati A. et Thomas G. (2006)**, « L'emploi salarié dans le tourisme : nouvelle estimation », *Insee Première*, n° 1099.
- Bessy-Pietri P. et Sicamois Y. (2001)**, « Le zonage en aires urbaines en 1999 », *Insee Première*, n° 765.
- Blanc M., Schmitt B. avec la collaboration de Ambiaud É. (2007)**, « Orientation économique et croissance locale de l'emploi dans les bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistique*, n° 402, ce numéro.
- Certu (2007)**, *Analyse critique de la pertinence de l'aire urbaine pour étudier l'étalement urbain*, Les rapports d'étude (aménagement et urbanisme), à paraître. Téléchargeable sur <http://www.observation-urbaine.certu.equipement.gouv.fr>.
- Hilal M. (2007)**, « Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes », *Économie et Statistique*, n° 402, ce numéro.
- Insee (2001)**, « Inventaire communal », *Synthèses*, n° 52.
- Insee (2003)**, « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie », *Rapport à la Datar*, avec la participation de l'Ifen, de l'Inra et du Scees. Téléchargeable sur : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/bassins_vie/bassins_vie.htm.
- Insee (1996)**, « Regards socio-économiques sur la structuration de la ville », *Économie et Statistique*, n° 294-295, pp. 47-65.
- Julien P. (2001)**, *Des nomenclatures spatiales françaises : application à la mesure de l'urbanisation en France métropolitaine (1968-1999)*, Thèse pour le doctorat en géographie et aménagement, Université de Toulouse le Mirail.
- Julien P. (2003)**, « L'évolution des périmètres des aires urbaines : 1968-1999 », *Données Urbaines*, n° 4, Éditions Anthropos.
- Julien P. et Pognard J. (2004)**, « Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et petites villes », *Insee Première*, n° 953.
- Kaddouri L. (2000)**, « Une distribution urbaine comparée au modèle de Christaller : l'arc méditerranéen français », *Networks and Communications Studies*, n° 14, pp. 415-424.
- Laborie J.-P. et Renard J. (dir.) (1997)**, « Bourgs et petites villes », *Villes et territoires*, n° 10, Presses Universitaires du Mirail.
- Le Jeannic T. (1998)**, « L'élaboration du zonage en aires urbaines », in « Les découpages du territoire », *Insee Méthodes*, n° 76-77-78.
- Scees (2002)**, « 44 % des exploitations dans l'urbain ou le périurbain », *Agreste Primeur*, n° 117.
- Terrier C. (1998)**, « Zonage de Pouvoir, Zonage de Savoir », in Benoît J.-M., Benoît P. et Pucci D. (dir.), *La France redécoupée, Enquête sur la quadrature de l'hexagone*, Éditions Belin.
- Terrier C. (2005)**, « Les découpages territoriaux : problèmes épistémologiques et méthodologiques », in Rey V. et Saint-Julien T. (dir.), *Territoires d'Europe, la différence en partage*, collection Sociétés, Espaces, Temps, éditions de l'ENS.
- Trocherie F. (2003)**, « Ville et agriculture : dialogue ou monologues ? », *Les données de l'environnement*, n° 81, Ifen.
- Vallès V. (2004)**, « Bassin de vie : au centre de la vie quotidienne », *La lettre*, n° 14, Insee Auvergne.
- Vallès V. (2002)**, « Organisation territoriale de l'emploi et des services », *Insee Première*, n° 70.
-

8 9 Vous cherchez un chiffre ?



> De l'emploi à la santé,
de l'éducation à l'industrie
tout y est...

En vente en librairie,
à l'Insee et sur www.insee.fr

61 € - Collection Insee-Références


INSEE